

PRÊTS PARTICIPATIFS «RELANCE»

Dispositif soutenu par l'État



Ce prêt est créé pour vous accompagner durablement dans la relance de votre entreprise dès avril 2021 jusqu'en juin 2022⁽¹⁾.

En complément des mesures de soutien existantes, le Groupe Crédit du Nord se tient prêt à vous accompagner dans la mise en place du Prêt Participatif «Relance». Ce nouveau dispositif vise à vous permettre de relancer durablement votre activité et dynamiser vos investissements.

Pour quel usage ?

Développer votre activité par le financement d'un programme d'investissement ou de croissance organique (R&D, embauches).

Ses avantages

- Durée plus longue qu'une dette classique, avec un profil d'amortissement permettant de dynamiser l'activité avant de commencer à rembourser.
- La dette est assimilée à des quasi-fonds propres, mais sans ouverture de capital ni accès à la gouvernance de votre entreprise.

Accessible aux entreprises ayant réalisé au moins 2M€ de chiffre d'affaires en 2019⁽²⁾.

La durée de remboursement de capital peut s'échelonner sur 8 ans avec 4 ans de différé.

Montant encadré, au maximum 12,5% du CA 2019 pour les PME (8,4% pour les ETI)⁽³⁾.

Taux personnalisé fixé par les banques. L'État a donné une fourchette indicative de 4% à 5,5% pour les PME et de 5% à 6% pour les ETI.

L'État intervient en garantie sur une partie du capital (coût de la garantie incluse dans le taux).

- (1) Caractéristiques non contractuelles susceptibles d'évoluer.
(2) Accessible sous certaines conditions aux Entreprises créées en 2019 ou aux Entreprises innovantes (avec application de plafonds spécifiques sur la masse salariale). Nous contacter pour plus d'informations.
(3) Le caractère ETI est déterminé selon les mêmes normes que dans le cadre du PGE.



VOTRE CONSEILLER EST À VOTRE DISPOSITION
POUR VOUS ACCOMPAGNER

Banque
Courtois

Banque
Kolb

Banque
Laydernier

Banque
Nuger

Banque
Rhône-Alpes

Banque
Tarneaud

Société
de Banque Monaco

Société
Marseillaise de Crédit

Crédit
du Nord

Les banques du groupe Crédit du Nord

